

**VILLE DE BOUCHERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 19 mars 2018.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-281**

**RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'UN SENTIER DANS LE PARC DE LA FUTAIE ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 799 857 \$**

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE le 4 avril 2018.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2018

---

Marie-Pier Lamarche, greffière